

millions de dollars grâce au régime d'assistance publique du Canada, il semble inconcevable qu'elles refusent d'y participer bien que le bill leur réserve ce droit.

J'ai exhorté les provinces à me dire si elles désiraient participer ou non au régime. Jusqu'à présent, mes rapports avec elles se sont toujours déroulés verbalement; jeudi et vendredi prochains j'aurai avec les ministres du Travail des entretiens au cours desquels j'espère obtenir fermement de leur part la décision d'englober ou non leurs propres fonctionnaires dans le régime.

Étant donné qu'on a beaucoup parlé du chiffre de 4 p. 100, j'aimagine que quelqu'un va laisser entendre que le gouvernement considère ce chiffre comme un taux de chômage acceptable au Canada. Ce n'est pas mon critère. Comme tout le monde, j'estime que le taux de chômage acceptable est le minimum possible. C'est l'objectif qu'il faut nous efforcer d'atteindre. C'est notre régime qui se trouve remis en question si nous ne parvenons pas à fonctionner avec un taux de chômage moins élevé que celui que nous avons connu, vu surtout que notre population active augmente à un rythme accéléré. Nous avons utilisé le chiffre de 4 p. 100 parce que d'après les calculs de nos ordinateurs, il représente une participation raisonnable du gouvernement à la Caisse d'assurance. Un chiffre inférieur à 4 p. 100 exigerait une injection de fonds extrêmement massive de la part du gouvernement, si massive qu'elle requerrait de nouvelles recettes fiscales. Le chiffre de 5 p. 100 éliminerait pour ainsi dire la contribution du gouvernement. Voilà pourquoi 4 p. 100 est un chiffre réaliste à nos yeux.

Je suis néanmoins persuadé que lorsque le chômage s'établit à 6 p. 100, les économistes préposés à la planification fiscale et monétaire du gouvernement ne peuvent s'empêcher de penser que ces deux nouveaux points de pourcentage représentent une injection dans l'économie de 200 nouveaux millions qu'il faut trouver quelque part. Notre chiffre de 4 p. 100 ne signifie donc pas qu'il s'agit pour le gouvernement d'un taux raisonnable de chômage pour l'avenir. Le Conseil économique suggérait 3.8 p. 100; il y a plusieurs années il proposait 3 p. 100. Un débat là-dessus ne m'intéresse pas; mais il se trouve que 4 p. 100 représente un niveau où il est commode pour le gouvernement d'affecter des fonds au nouveau programme. On aurait pu facilement l'établir à 6 p. 100, si le chiffre de 6 p. 100 était de nature à susciter une participation réaliste de la part du gouvernement. Mais, fait digne d'intérêt, depuis une dizaine d'années, le taux moyen de chômage au Canada a varié entre 4 et 5 p. 100. La chose est attribuable, je suppose, à une foule de raisons dont nous ne tenons pas à discuter aujourd'hui — pas moi du moins.

Je crois avoir expliqué la plupart des aspects du programme. J'attends maintenant les remarques des autres représentants et plus tard, peut-être quand je mettrai fin au débat à l'étape de la deuxième lecture, il se peut que je traite des aspects qui m'ont échappé. Le programme que nous proposons vise à augmenter les prestations, à réduire les cotisations, à prolonger la période des prestations et à rendre le plan plus satisfaisant. La grosseur et la maladie seront au nombre des raisons qui donnent droit à l'assurance-chômage. Dans certains cas, la prolongation des prestations sera entièrement aux frais du gou-

vernement. Le programme sera financé surtout par les employeurs au taux de chômage de 4 p. 100. Pour établir la période au cours de laquelle les travailleurs auront droit aux prestations, nous tiendrons compte non seulement du taux national de chômage mais du taux dans la région concernant les travailleurs. Cet aspect pourra être examiné de façon plus minutieuse à l'étape du comité. La période d'attente serait vraisemblablement portée à deux semaines, mais pour simplifier les choses, nous cesserons d'employer le mot «paliers». Nous parlons simplement maintenant de deux périodes—celle des prestations régulières et celle des prestations prolongées. Les paliers n° un, n° deux, n° trois et ainsi de suite compliquaient les choses. Nous ne parlerons désormais que de deux périodes, celle des prestations régulières et celle des prestations prolongées. C'est beaucoup plus simple et les députés comprendront sans doute mieux cette méthode.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je sais que tout le pays attendait des explications du ministre au sujet de cette mesure législative extrêmement importante.

Beaucoup se sont plaints que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui ne concerne pas l'assurance-chômage mais plutôt le bien-être social. Le ministre a cherché à démontrer le contraire. Beaucoup croient que c'est un moyen de virer des versements émanant de personnes qui ne seront peut-être jamais—j'emploie le mot avec hésitation, car on ne peut en être sûr—en état de retirer des prestations aux termes de ce régime. L'attitude adoptée par les enseignants me vient à l'esprit. Je sais que le ministre et, en fait, tous les députés ont éprouvé des difficultés parce qu'on prétend que les enseignants bénéficient de la sécurité d'emploi. A cet égard, ce qui se passe depuis un mois a montré que la conviction des enseignants à ce sujet n'était peut-être pas bien fondée. Nous avons entendu les provinces et les commissions scolaires locales des diverses régions du pays jeter les hauts cris devant les frais accrus de l'enseignement et annoncer qu'elles restreindraient les dépenses.

Le ministre se mettra sans doute à me dire combien les provinces et les villes épargneront du fait de l'accès des enseignants au régime et je n'en discuterai pas avec lui puisque à la longue, l'universalité du programme profitera probablement aux enseignants eux-mêmes. Je crains plutôt que la proposition ne soit une intrusion non légitime dans le domaine provincial de l'éducation. Je songe surtout à la province d'Ontario. Il semble que lorsque la mesure dont nous sommes saisis entrera en vigueur, et c'est certain, puisque, après tout, il y a 155 députés de l'autre côté...

**M. Thomas (Moncton):** Il y en a 160.

**M. Alexander:** Nous sommes en train d'amenuiser leur nombre. Bientôt, le 31 mai, ils espèrent le réintégrer.

**M. Thomas (Moncton):** Vous avez raison.